

# COMMUNE DE CHAMPDENIERS SAINT DENIS

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### PLAN DE ZONAGE N°1 Intégrant les effets de la modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire "Val de Gâtine" pour approbation en date du 23 Janvier 2018

Le Président, M. Jean-Pierre RAMBEAU

Echelle : 1 / 5 000 Janvier 2018

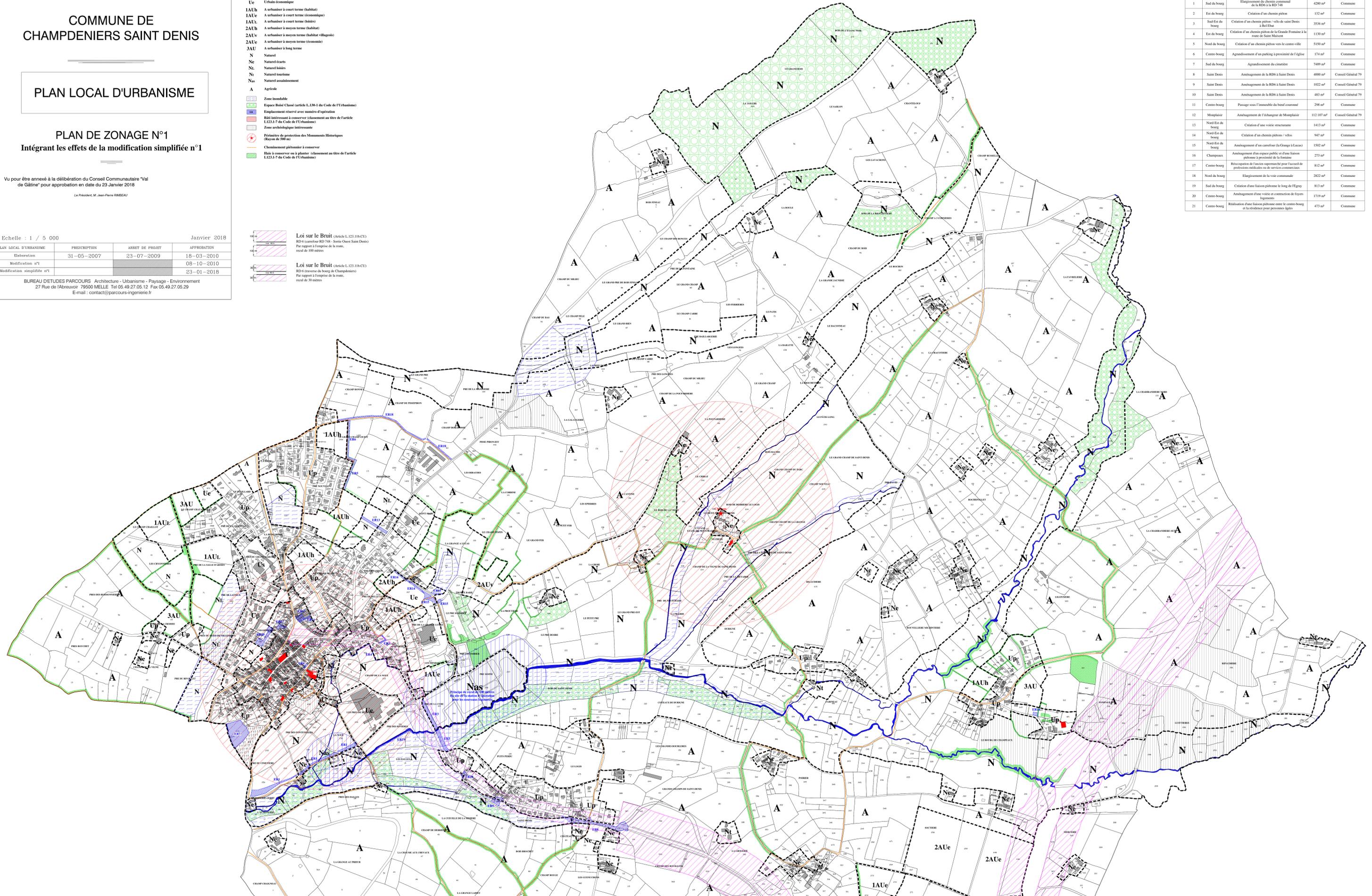
PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRET DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	31-05-2007	23-07-2009	18-03-2010
Modification n°1			08-10-2010
Modification simplifiée n°1			23-01-2018

BUREAU D'ETUDES PARCOURS Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement  
27 Rue de l'Abbayeur 79500 MELLE Tel 05 49 27 05 12 Fax 05 49 27 05 29  
E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

- Limite de zone
- U Urbain dense
- Up Urbain pavillonnaire
- Us Urbain satellite
- Ue Urbain économique
- IAUh A urbaniser à court terme (habitat)
- IAUe A urbaniser à court terme (économique)
- IAUL A urbaniser à court terme (loisés)
- 2AUh A urbaniser à moyen terme (habitat)
- 2AUv A urbaniser à moyen terme (habitat villageois)
- 2AUe A urbaniser à moyen terme (économique)
- 3AU A urbaniser à long terme
- N Naturel
- Ne Naturel écarté
- Ni Naturel isolé
- Nt Naturel boisé
- Nas Naturel assainissement
- A Agricole
- Zone inondable
- Espace Boisé Classé (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé avec numéro d'opération
- Bâtiment intéressant à conserver (classement au titre de l'article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Zone archéologique intéressante
- Périphérie de protection des Monuments Historiques (Rayon de 500 m)
- Chaînonnement péonimique à conserver
- Haut à conserver ou à planter (classement au titre de l'article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)

**Loi sur le Bruit** (Article L.123.1b.CU)  
RD 6 (carrefour RD 748 - Sortie Ouest Saint Denis)  
Par rapport à l'empierre de la route, rayon de 100 mètres

**Loi sur le Bruit** (Article L.123.1b.CU)  
RD 6 (traverse du bourg de Champdeniers)  
Par rapport à l'empierre de la route, rayon de 50 mètres



#### Liste des emplacements réservés

Numéro	Situation	Justification	Superficie	Bénéficiaire
1	Sud du bourg	Elargissement de chemin communal de la RD6 à la RD 748	4280 m²	Commune
2	Est du bourg	Création d'un chemin piéton	132 m²	Commune
3	Sud-Est du bourg	Création d'un chemin piéton / vélo de saint Denis à St Etienne	3516 m²	Commune
4	Est du bourg	Création d'un chemin piéton de la Grande Fontaine à la route de Saint Martin	1120 m²	Commune
5	Nord du bourg	Création d'un chemin piéton vers le centre-ville	5150 m²	Commune
6	Centre-bourg	Agrandissement d'un parking à proximité de l'église	174 m²	Commune
7	Sud du bourg	Agrandissement du cimetière	7489 m²	Commune
8	Saint Denis	Aménagement de la RD6 à Saint Denis	4000 m²	Conseil Général 79
9	Saint Denis	Aménagement de la RD6 à Saint Denis	1022 m²	Conseil Général 79
10	Saint Denis	Aménagement de la RD6 à Saint Denis	483 m²	Conseil Général 79
11	Centre-bourg	Pavage sous l'immeuble du bœuf couronné	298 m²	Commune
12	Moutplair	Aménagement de l'échappée de Moutplair	112 107 m²	Conseil Général 79
13	Nord-Est du bourg	Création d'une voirie structurante	1413 m²	Commune
14	Nord-Est du bourg	Création d'un chemin piéton / vélo	947 m²	Commune
15	Nord-Est du bourg	Aménagement d'un carrefour (la Grange à Lucas)	1502 m²	Commune
16	Champoux	Aménagement d'un espace public et d'une liaison piétonne à proximité de la fontaine	273 m²	Commune
17	Centre-bourg	Récupération de l'ancien supermarché pour l'accueil de professions médicales et de services commerciaux	812 m²	Commune
18	Nord du bourg	Elargissement de la voie communale	2822 m²	Commune
19	Sud du bourg	Création d'une liaison piétonne le long de l'Egray	813 m²	Commune
20	Centre-bourg	Aménagement d'une voirie et construction de foyers logements	1719 m²	Commune
21	Centre-bourg	Réalisation d'une liaison piétonne entre le centre-bourg et la résidence pour personnes âgées	473 m²	Commune